

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Abfälle
Akteure	Lombardi, Filippo (cvp/pdc, TI) SR/CE, Tessin
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Abfälle, Tessin, 2003*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Umweltschutz	1
Abfälle	1

Abkürzungsverzeichnis

UREK-SR Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates

CEATE-CE Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Abfälle

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 31.12.2003
PHILIPPE BERCLAZ

La loi sur la protection des eaux stipule que seules peuvent être subventionnées les installations pour lesquelles un permis de construire a été délivré avant le 1er novembre 1999. Au Tessin, la construction de l'installation Thermostelect avait été autorisée en septembre 1999, mais le projet a été stoppé en l'an 2000. Le nouveau projet, qui prévoit la construction d'une **usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)**, ne peut être subventionné selon la loi en vigueur. A la suite d'une intervention de Lombardi (pdc, TI), la CEATE-E a proposé, par le biais d'une initiative parlementaire, de **modifier la loi sur la protection des eaux de manière à permettre le subventionnement du nouveau projet tessinois**. De l'avis de la commission, le cas particulier du Tessin légitimait une telle démarche : en effet, le projet Thermostelect avait dû être abandonné pour des raisons de technologie qui échappaient à l'influence du canton. Le Conseil fédéral a approuvé le rapport de la CEATE-E. Des raisons tant écologiques qu'économiques justifient la construction d'une UIOM cantonale : il s'agit tout à la fois d'économiser les coûts des transports de déchets et d'éviter la pollution que ces transports provoquent. Jusqu'à présent, les déchets tessinois étaient éliminés en Suisse orientale. Le dossier a ensuite été transmis aux Chambres.¹

1) FF, 2003, p. 7321 ss.